

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 178-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.879

Déposée le: 12.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schenk-Anderegg (Schüpfen, PBD) (porte-parole)
Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Reber (Schangnau, UDC)
Klopfenstein (Zweisimmen, PLR)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Recensement des données concernant le lynx

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Mettre en œuvre le Plan Lynx de la Confédération.
2. Recenser et analyser les données comme le réclame l'annexe du Plan Lynx (chapitres 3.2 et 4.6).

Développement :

En réponse à diverses motions (09.3812 : « Régulation des populations de loups et d'autres prédateurs », 09.3951 : « Prévention des dégâts causés par les grands prédateurs », 10.3008 : « Prévention des dégâts causés par les grands prédateurs », 10.3605 : « Gestion des grands prédateurs. Faciliter la régulation »), le Conseil fédéral a révisé l'OChP en 2012 et l'a complétée par de nouvelles possibilités de régulation des populations d'espèces protégées – par exemple en

cas de « dégâts importants causés aux animaux de rente » ou de « pertes sévères causées dans l'utilisation des régales cantonales de la chasse ».

Le Plan Lynx définit les critères qui autorisent les cantons à réguler les populations de lynx (déplacement ou tirs). L'annexe précise en particulier les données que les cantons doivent recenser.

Seules ces données et leur analyse permettent d'une part d'apprécier l'influence de l'accroissement des populations de lynx sur celles de chevreuils et de chamois et, d'autre part, de déterminer les mesures éventuelles à prendre.

Vu les problèmes que connaissent certaines régions du canton et les discussions qui s'éternisent depuis des années, il faut à tout prix clarifier la situation pour que le débat gagne en objectivité.

Motivation de l'urgence : depuis l'entrée en vigueur du Plan Lynx en 2004 et son renouvellement par la Confédération en 2016, le canton n'a jamais recensé de données.